

MAIRIE DU POËT

22 Route Napoléon

05300 LE POËT

☎ 04 92 65 70 11

Fax : 04 92 65 72 92

E-mail secrétariat: [mairie@lepoet-hautes-alpes.com](mailto:mairie@lepoet-hautes-alpes.com)

E-mail maire: [mairiedupoet@wanadoo.fr](mailto:mairiedupoet@wanadoo.fr)

Le 11 août 2017

## Convocation du Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Le mardi 22 août 2017 à 18 heures 30**

Salle du Conseil

MAIRIE

05300 le poët

**ORDRE DU JOUR :**

- Loyers des futurs logements
- Pylone TDF
- Avenant contrat de delphine à temps plein
- Convention centre des loisirs

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue, l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire

Jean-Marie TROCCHI



# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** mardi 22 août 2017

Séance Ordinaire 18 heures 30

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 12

Date de convocation : vendredi 11 août 2017

LE 22 août 2017 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Claude DESNOËS, Robert BELLOTTO, Bruno BAILLON, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Gautier AILLAUD, Alain MONTAY, Danielle FAY

REPRESENTES : Djamilia AKRAOUI, Geneviève GIVAUDAN

ABSENTS : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Georges PAPEGAY

Secrétaires de séance : Gautier AILLAUD - Bruno BAILLON

#### Délibérations du conseil:

#### **DE\_2017\_58- Loyer des futurs logements à 10 voix "pour", 1 "abstention", et 1 "contre" :**

- **DECIDE** de choisir le montant fiscal de référence d'un montant de 41 987€, mais fixe le loyer à 6.25€ le m2 pour les 6 appartements et d'appliquer ce ce loyer maîtrisé pendant 15 ans pour donner droit à l'APL.
- **AUTORISE** le Maire a conventionné avec l'état pour chaque logement
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier

#### **DE 2017 59- Avenant au contrat de l'agent de cantine à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à faire un avenant au contrat de l'agent contractuel pour une durée de 14 mois à temps plein à compter du 1er septembre 2017.
- **FIXE** la rémunération à l'indice majoré 316 avec un avantage en nature : le repas les jours de cantine
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

**DE\_2017\_60- Installation de pylone TDF sur un terrain communal à 8 voix "pour" et 4 "abstentions":**

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec la société TDF pour installer un pylone sur les parcelles B91/B92 pour l'installation de nouveaux services audiovisuels.

La séance est levée à 19h50

**LE MAIRE**  
**Jean-Marie TROCCHI**

